

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	26	23

Date de la Convocation
08/02/2024

Date d'affichage
08/02/2024

OBJET

Bail professionnel Espace Santé
Bureau H – Orthoptiste

Secrétaire de Séance : C. NIOGRET

Rapporteur : Véronique PITTION

Mme PITTION Véronique rappelle que l'Espace Santé des Arcades accueille dans la partie « neuve », le Centre Dentaire de la Mutualité Française Ain-Ailier SSAM, ainsi que Mme OLIET, psychologue-psychothérapeute.

Un bureau est encore disponible, le bureau H situé à côté de celui de Mme OLIET.

Mme Juliette RICHOUX, Orthoptiste actuellement sur DAGNEUX est intéressée pour intégrer l'Espace Santé des Arcades, dès le mois d'avril 2024.

Il convient donc dès à présent de délibérer pour autoriser la signature du bail professionnel pour ce bureau identifié H, situé à droite après la salle d'attente, avec Mme Juliette RICHOUX, dans les conditions définies ci-dessous :

- Location d'un espace de bureau de 32 m² avec zone de rangement de 5m² en bas de plafond.*
- *Location d'une durée de 6 ans renouvelable soit du 01.04.2024 au 31.03.2030*
 - *Loyer mensuel fixé à 12 € HT / m²*
 - *Charges forfaitaires de 3.30 € HT / m²*
 - *Cautions de 1 mois de loyer*
 - *Révision selon indice ILLAT à chaque anniversaire*

Il est convenu que pour la période du 1^{er} avril au 31 Mai 2024, il sera consenti à Mme RICHOUX une réduction de loyer et charge d'1/2, le temps de la montée en charge de son activité.

APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LES ELEMENTS DE BAIL ENONCES CI-DESSUS et

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

C. NIOGRET



Séance du 15 Février 2024 _____

L'an Deux Mill Vingt Quatre _____

Et le Quinze Février _____


A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de Mme PITTION Véronique, 1^{ère Adjointe}

Présents : PITTION V. - MILLET D. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - KILIC D. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - HASSOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R.
Absents : Y. OZDEMIR - C. ARMETTA - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD -
Procuration est donnée par V. RAVET à V. PITTION
Procuration est donnée par H. PICHON à C. NIOGRET
Procuration est donnée par P. BARBERIS à B. VINCENT
Procuration est donnée par C. BOURDONNAY à D. MILLET

Suivent les signatures
(Pour copie conforme)

V. RAVET



Le Maire, 
Inscrit au répertoire des préfets en préfecture
001-210100519-20240215-D-0024
Date de l'émission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024